



NOTE D'INFORMATION

N/Réf : 0002/28/10/2025/ESGIS/DG/CD

AVIS AUX ETUDIANTS ET AUX PARENTS

Objet : Mise en place d'une avance obligatoire sur les frais de soutenance

Suite aux difficultés rencontrées par plusieurs étudiants à s'acquitter des frais de soutenance — situation ayant entraîné de nombreux retards dans l'organisation des soutenances — la Direction des Études informe les étudiants que de nouvelles dispositions seront appliquées à compter du 5 novembre.

Désormais, lors du paiement du solde des frais de scolarité, chaque étudiant devra obligatoirement verser une avance de 150 000 FCFA sur les frais de soutenance, en anticipation de la soutenance.

Pour rappel, les frais de soutenance s'élèvent à :

- 450 000 FCFA pour les niveaux Licence,
- 600 000 FCFA pour les niveaux Master.

Cette mesure vise à faciliter l'organisation des soutenances et à soulager financièrement les parents en étalant les paiements.

Fait à Libreville, le 30 octobre 2025

La Direction



NOS PARTENAIRES

